

Procès-Verbal

Séance du 3 Septembre 2024

L' an 2024 et le 3 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire.

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mmes : AUBERTIN Agnès, THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, PERREAU Manuel

Absent ayant donné procuration : M. MARCAND Philippe à M. DEPAILLAT Dominique

Invité(e)(s): Invité(s) :Mme GRAILLOT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 23/08/2024

Date d'affichage : 23/08/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de la Haute-Marne le : 23/10/2024
et publication ou notification faite le même jour.

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

SOMMAIRE

- 1- ONF / DESTINATION DES COUPES 2025 - DEL2024_018
- 2- TARIF VENTE DE BOIS SUR PIED - DEL2024_019
- 3- TRAVAUX EN REGIE P 23-24-25-39-43 - DEL2024_020
- 4- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS - DEL2024_021
- 5- ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE à compter de l'exercice 2024. - DEL2024_022
- 6- QUESTIONS DIVERSES

Le PV de la dernière séance, n'ayant reçu aucune remarque, est validé à l'unanimité des membres présents.

1- ONF / DESTINATION DES COUPES 2025 -réf : DEL2024_018

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;
Vu le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière ;
Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2025 ;
Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

* Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

<u>Parcelle</u>	<u>Surface (ha)</u>	<u>Type de coupe</u>
15	0.25	3ème éclaircie
41	8.57	2ème éclaircie
59	7.31	Amélioration
60	10.06	Amélioration

* Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)

<u>Parcelle</u>	<u>Surface (ha)</u>	<u>Type de coupe</u>
Néant		

*Parcelles dont le passage est reporté

<u>Parcelle</u>	<u>Surface (ha)</u>	<u>Type de coupe</u>	<u>Délai</u>	<u>Justification</u>
Néant				

- **DÉCIDE** la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

A) VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

<u>Parcelles</u>	<u>Composition</u> (à préciser si plusieurs lots prévus)	<u>Année de mise en vente</u>
15	Résineux	2025
41	Résineux	2025
59	Trituration	2025
60	Trituration	2025

B) EXPLOITATION par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'O.N.F. (3), les arbres de futaies étant vendus façonnés par l'O.N.F, le surplus étant délivré à la commune.

<u>Parcelle</u>	<u>Composition</u> (à préciser si plusieurs lots prévus)	<u>Année de vente des grumes</u>
59	Bois d'œuvre + trituration	2026
60	Bois d'œuvre + trituration	2026

C) DÉLIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DES PARCELLES

- **FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2025
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/09/2025
- Façonnage et vidange des houppiers : 15/09/2025

Faute par les acheteurs de bois sur pied (délivrance à la commune) d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune. sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'acheteur de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.

- **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2- TARIF VENTE DE BOIS SUR PIED -réf : DEL2024_019

Le conseil municipal après délibération décide de maintenir le tarif à 7€ le stère pour cette année.

Le Maire peut lancer les inscriptions.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3- TRAVAUX EN REGIE P 23-24-25-39-43 -réf : DEL2024_020

Le conseil municipal , après délibération, accepte la vente en regie des parcelles 23,24,25,39 et 43 et valide donc le devis correspondant n°

DEC-24-868315-00570707 s'élevant à 720 € HT pour la partie encadrement de chantier par l'ONF et estimé à 2820€ HT pour la partie abattage/débardage/cablage et 520€ HT pour la manutention.

Décide de proposer des bois façonnés dans le cadre de contrat d'approvisionnement et de proposer des bois façonnés dans le cadre de vente groupée de bois façonnés en vente par appel à la concurrence.

Synthèse des volumes par modalités définies :

Contrat d'approvisionnement : 76 m3 de Chêne, 8 m3 de Frêne et 16 m3 de Hêtre

Vente groupée en appel à la concurrence : 1 m3 d'Alisier Torminal

Mme AUBERTIN et M. PERREAU s'abstiennent.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

4- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS -réf : DEL2024_021

Suite à la proposition du CDG52 de participer à une consultation pour la couverture du risque prévoyance des agents , le conseil municipal , après délibération,

- donne mandat au CDG52 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale;
- donne mandat au CDG52 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

5- Adoption du compte financier unique à compter de l'exercice 2024. -réf : DEL2024_022

Sur le rapport de M. le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements,

CONSIDERANT que :

- La collectivité a adopté la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023
- La collectivité a dématérialisé ses documents budgétaires à compter de l'exercice 2024 par convention signée avec la Préfecture de la Haute-Marne,
- Le compte financier unique participe à la modernisation, la simplification et à la transparence de l'information financière,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Le conseil municipal autorise le maire à informer le comptable public de l'adoption du compte financier unique à compter de l'exercice 2024.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

6- QUESTIONS DIVERSES :

***Forêt**

M. Perreau demande s'il serait possible de faire exploiter aux affouagistes tous les arbres tombés un peu partout dans les coupes , à un tarif modique.

Le conseil n'est pas contre ... voir avec la garde pour savoir si elle peut déjà repérer les coupes touchées.

***Toiture garage du logement communal**

Pas de décision possible car pas encore de devis comparatif.

Normalement une entreprise vient voir la semaine prochaine.

***Problème d'évacuation eaux pluviales**

Il a été constaté que lors des très grosses intempéries, le réseau d'eau pluviale de la rue de Stron saturait et débordait par endroit.

Ces intempéries restent rares mais pourraient devenir plus fréquentes donc il faudrait , dès maintenant, réfléchir à des solutions pour soulager le réseau. Un tampon en fonte à déjà été remplacé par une grille sur le puisard afin de laisser l'eau sortir.

***Centre de Loisirs**

Ces derniers mois nous avons constaté une diminution de la fréquentation du centre mais aussi des problèmes récurrents de manque d'informations entre les FRANCAS, la CCMR et la commune.

Après avoir fait un petit sondage auprès des parents Darmannois, il s'avère que les besoins sont devenus moindres sur notre commune ... de ce fait, le conseil décide de fermer définitivement le centre de loisirs. Sophie et Audrey feront un inventaire du matériel et certaines choses seront données à la Darmannois et à l'école Herriot ;

***Agent technique**

Le Maire informe les conseillers que notre agent technique sera à mi-temps encore au moins jusqu'en décembre.

Il les informe aussi que celui-ci a eu un accident du travail suite à la piqûre d'un gros insecte non identifié, près d'un œil.

***Demande de Mme MONGRAIN**

Le Maire informe les conseillers d'une demande de Mme MONGRAIN sur divers sujets. Des recherches doivent être effectuées pour certains points. Suite à cela, une réponse lui sera faite.

***Aire de jeux**

Les travaux de l'aire de jeux se terminent et celle-ci devrait pouvoir être ouverte fin de semaine prochaine.

Les plantations et l'engazonnement sont prévus prochainement mais cela dépendra de la météo .

Il faudra bien préciser que les barbecues seront interdits sur le béton car ça l'abîme. Une inauguration sera peut-être faite au printemps si tout est terminé .. après ça fera un peu tard.

***Travaux salle des pompes**

M. DEPAILLAT s'interroge sur l'avancée des travaux de la salle des pompes... Ces travaux n'avancent plus depuis plusieurs mois et l'entreprise est injoignable . Le maire et les adjoints vont se renseigner sur les recours possibles.

*Vente de bois sur pied

M. DEPAILLAT signale qu'un arbre aurait été coupé sans autorisation. La commission des bois va aller voir sur place et prendre l'attache de la garde, si nécessaire. Si l'arbre ne devait pas être coupé, une sanction sera appliquée.

*Incivilités

De nombreuses incivilités ont, une nouvelle fois, été remontées aux conseillers et , pour certaines, ont été vécues par des conseillers : cailloux gros comme le poing lancés dans le parc du lagunage où se trouvent des moutons, cailloux et fléchettes trouvés chez un élu, vol d'oeufs retrouvés éclatés contre un mur...Il va falloir que les parents prennent leurs responsabilités et surveillent leurs enfants. Certains ont été identifiés.

*Demande de Mme JACTEL

Mme JACTEL nous a signalé un problème d'évacuation d'eau pluviale sur la partie publique... L'agent technique ira voir et procédera à la réparation si le problème vient de la commune.

*Demande de stationnement - vendeur d'outils

Un vendeur d'outils nous a demandé un emplacement pour vendre des outils le vendredi 06 septembre.

Le maire lui a accordé le stationnement moyennant la somme de 20€ comme décidé lors d'un précédent conseil pour ce genre de demande.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 14/11/2024

Le Maire
Emmanuel DEPOISSON

Secrétaire de séance
Mme THEVENOT-LABBE Audrey



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thevenot', is written over a faint rectangular stamp.